

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL
- Désignation d'un
représentant du Conseil
Municipal au sein du
conseil de surveillance du
centre hospitalier de Saint-
Quentin.

==

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
23/06/20

Date d'affichage :
07/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers
votant : 42

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JUIN 2020 à 18h00

Réunion par visioconférence

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Colette BLERIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, Mme Agnès POTEL, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Sandrine DIDIER, M. Dominique FERNANDE, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe CARAMELLE, Mme Najla BEHRI, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, M. Antoine MACAIGNE, M. Assiba BEAUFRERE, M. Lionel JOSSE, M. Luz GARCIA IDALGO, M. Julien ALEXANDRE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN, M. Sébastien ANETTE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Julien CALON, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Michel MAGNIEZ, M. Louis SAPHORES, Mme Aïssata SOW, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusés représentés :

Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par M. Pascal TASSART, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

En application du code de la santé publique, dans chaque établissement public de santé, le conseil de surveillance se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement.

Ce conseil est composé, en nombre identique de membres par collège :
de représentants des collectivités locales désignés en leur sein par les organes délibérants, parmi lesquels figure le Maire de la commune siège de l'établissement principal ou son représentant ;

de représentants du personnel médical et non médical de l'établissement ;

de personnes qualifiées.

Le conseil de surveillance élit son président parmi les représentants des collectivités territoriales et les personnes qualifiées.

Conformément à l'article R 6143-12 du code de la santé publique, le mandat des membres désignés par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales prend fin lors de chaque renouvellement de ces assemblées. Toutefois, ces membres continuent de siéger au sein du conseil de surveillance jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par la nouvelle assemblée.

Suite aux élections municipales de mars 2020, il convient donc de désigner un représentant du Conseil municipal qui siégera, outre le Maire ou son représentant, membre de droit, au conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

- Mme Françoise JACOB en qualité de représentante du Conseil Municipal au sein du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Saint-Quentin ;

- M. Jean-Michel BERTONNET qui représentera Mme le Maire (en cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Maire).

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 38 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20200629-49802-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/20

Publication : 07/07/20

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation